

B U L L E

De Notre Saint Père le Pape Alexandre Septieme.

Contenant les Indulgences accordées à la Confrérie de la Sainte Famille, établie en l'Eglise Paroissiale de Notre Dame de Quebec.

ALEXANDRE, Pape Septième pour mémoire perpétuelle. Ayant appris que dans l'Eglise Paroissiale de la bien-heureuse VIERGE MARIE, de la ville de Quebec, située en la Nouvelle France, il y a une pieuse et dévote confrérie ou Association de fidèles, de l'un et l'autre sexe, sous l'invocation de la Ste. Famille, JESUS, MARIE et JOSEPH, non toutefois pour des personnes d'un art particulier, canoniquement érigée, ou à ériger. Nous, pousés du désir que cette Confrérie prenne de jour en jour de plus grands accroissements, appuyés sur la miséricor-